

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi 2014 (05) 4 avril** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 4 avril 2014, au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Johanne Baillargeon                      André Savage  
André Lapierre                              Alain Lalonde

Étaient absentes les conseillères Madeleine Proulx et Isabelle Parent.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.  
\*\*\*\*\*

**14-077      2-      Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-078      3-      Adoption du procès-verbal**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2014, soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4-      Rapport d'activités de la mairesse**

**5.      Lecture du résumé des correspondances reçues.**

**5.1      Dépôt d'états financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014**

**14-079      5.2      Rapport financier et rapport du vérificateur [n/d N-46 2013]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur de l'année 2013 tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-080 5.3 Surplus [n/d N-46 2013]**

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ajout au fonds de réserve, du surplus de l'exercice financier au 31 décembre 2013, au montant de 184 973 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-081 5.4 Vérificateur de la municipalité 2014 [n/d N-46 2014]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reconduise le contrat de M. Guy Chartrand, de la firme comptable Boisvert et Chartrand, pour l'année 2014.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-082 6.0 Adoption des comptes à payer au montant de 28 298.21 \$**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant 28 298.21 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES**

### **7. Règlements et avis de motion**

**A-2014-04** Le conseiller André Lapierre donne avis de motion, qu'à une assemblée subséquente, le conseil présentera un règlement modifiant le règlement de protection des incendies numéro 154.

**14-083 7.1 Second projet - Règlement # 139-55 [n/d R-139-55]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde

et résolu,

suite à l'assemblée de consultation tenue le lundi 31 mars, que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet du règlement de zonage 139-55, sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-084 7.2 Règlement d'emprunt # 194 [n/d R-194]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement d'emprunt numéro 194 dans sa forme et teneur, tel que lu.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la réglementation**

#### **8. Administration et ressources humaines**

**14-085 8.1 Association du Lac Blanc/Rivière Ouareau- Appui [n/d N-246]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci appui les démarches de l'association, envers le Ministère des Transports, afin de sécuriser la portion de route de la 347 entre le chemin du Rocher et le chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-086 8.2 Centre communautaire Bénévole Matawinien [n/d N-606]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde la demande de subvention de 100\$, dans le cadre de la semaine de l'Action Bénévole, du Centre Communautaire Bénévole Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-087 8.3 Société Alzheimer Lanaudière [n/d N-966]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de support financier de 100\$, dans le cadre de la Marche de la Mémoire, organisé par la société Alzheimer Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-088 8.4 Clauses administratives- Transport en vrac [n/d N-970]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte des clauses administratives particulières dans le transport en vrac qui se détaillent comme suit :

**ARTICLE 1** : Lors de l'exécution d'un contrat pour la municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matière en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre des camions appartenant à des camionneurs résidents de Notre-Dame-de-la-Merci, ou à des petites entreprises de camionnage de la M.R.C. Matawinie abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la M.R.C. Matawinie en vertu de la LOI sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent en chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;

**ARTICLE 2** : l'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50%, pour les cas énoncés au paragraphe 1, devront faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe 1;

**ARTICLE 3** : dans le cas des travaux exécutés par la Municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Municipalité ou à défaut, par les camionneurs mentionnés au paragraphe 1;

**ARTICLE 4** : les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-089 8.5 Fédération Québécoise des municipalités [n/d N-133]**

**CONSIDÉRANT** que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013, entre le gouvernement du Québec et les municipalités, est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**CONSIDÉRANT** que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**CONSIDÉRANT** qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**CONSIDÉRANT** que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**CONSIDÉRANT** que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**CONSIDÉRANT** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux de cette proposition, fut une erreur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03, dans laquelle, il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par le conseiller André Savage  
Et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**DE TRANSMETTRE** copie de la résolution au gouvernement, à monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-090 8.6 Politique de gestion contractuelle [n/d N-944]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte les modifications de la politique de gestion contractuelle de la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci telles que déposées.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-091 8.7 Radiation [n/d N-400]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la liste des radiations de facture, selon la liste déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-092 8.8 Employés municipaux - vacances [n/d N-300]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la cédule de vacances modifiée, telle que transmise.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-093 8.9 Programme de prévention - CSST [n/d N-85]**

ATTENDU QUE; L'article 51 de la L.S.S.T. stipule que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer l'intégrité physique des travailleurs et qu'il doit notamment s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur;

ATTENDU QUE; L'article 58 de la L.S.S.T. stipule que l'employeur dont un établissement appartient à une catégorie identifiée à cette fin par règlement doit faire en sorte qu'un programme de prévention propre à son établissement soit mis en application;

ATTENDU QUE; Selon le règlement sur le programme de prévention, la municipalité fait partie du secteur II, du groupe prioritaire III "ADMINISTRATION PUBLIQUE" et est tenue de mettre en application un programme de prévention dans son établissement;

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

Qu'un programme de prévention soit élaboré et mis en application à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et que les personnes suivantes soient nommées pour son élaboration:

Monsieur André Lapierre, comme conseiller responsable

Monsieur Guillaume Godon, pour le département incendie

Monsieur Daniel Charron, pour la voirie

Madame Rosanna Cusinato, pour les employés de bureau

Ainsi que la directrice générale.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-094 8.10 Convention collective – Avocat [n/d N-555-2014]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de Maître Pierre Girard de la firme Dunton Rainville, au taux de 225\$ /heure, pour la négociation de la convention collective et de soutien professionnel dans la gestion des relations de travail.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

#### **9. Sécurité publique**

##### **9.1 Rapport du conseiller responsable**

##### **14-095 9.2 Municipalité Saint-Donat- Formation [n/d N-71]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse le partage des coûts pour la formation de l'un de nos pompiers avec la municipalité de Saint-Donat, selon l'offre soumise.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **14-096 9.3 Frais de déplacement- Examen médicaux [n/d N-368]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci fixe un montant de 30\$ pour le déplacement du pompier, pour la production d'un certificat médical et rembourse les frais pouvant être exigés pour sa production, avec pièces justificatives.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **14-097 9.4 Frais de location - [n/d N-71]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement des frais d'entreposage pour la période du 10 février au 25 mars 2014, au coût de 366.52 \$, à Éric Lamarche, directeur du service incendie.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **14-098 9.5 Remplacement du véhicule des premiers répondants [n/d N-95-26]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition du véhicule 2006 Ford F-450 4 x 4 diesel avec moteur de 6 litres, 4 portes, couleur blanc, avec 16 469 km au compteur, double roue, avec suspension à l'air à l'arrière pour la somme de 26 000 \$ plus taxes.

L'achat est toutefois conditionnel à l'inspection par un garage mandataire de la SAAQ et à l'acceptation du rapport d'inspection écrit par la municipalité.

Les sommes nécessaires au paiement du véhicule seront effectuées à partir du montant versé par l'assurance (évalué à environ de 16 500 \$) et du surplus accumulé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-099 9.6 Achat [n/d N-71]**

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'achat de trois habits de combat chez l'Arsenal, au coût de 1500\$ chacun.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10. Voirie**

**10.1 Rapport de la conseillère responsable**

**14-100 10.2 Nivelage – Appel d'offres [n/d C-16-2014-2015-2016]**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le devis et mandate la directrice générale à procéder à l'appel d'offres, par voie électronique, pour un contrat d'une durée de trois ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-101 10.3 Abat poussière – Appel d'offres [n/d N-345]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le devis et mandate la directrice générale à procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-102 10.4 Ministère des Transports – Reddition de comptes 2013 [n/d N-81]**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 164 957 \$ pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la voirie**

#### **11. Environnement et Hygiène du milieu**

##### **11.1 Rapport du conseiller responsable**

### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

#### **12. Santé, famille et petite enfance**

##### **12.1 Rapport de la conseillère responsable**

##### **14-103 12.2 Petite Mission - Comptoir alimentaire [n/d N-324]**

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le remboursement des dépenses du comptoir alimentaire, au coût de 225 \$, tel que convenu dans la résolution 14-50 et prolonge l'offre jusqu'au mois de mai.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la santé, famille et petite enfance**

**13. Aménagement, urbanisme**

**13.1 Rapport du conseiller responsable**

**Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

**14. Promotion et développement économique**

**14-104 14.1 Guide promotionnel Saint-Donat 2014-2015 [n/d N-122]**

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse de réserver un espace publicitaire, pour la municipalité, dans la prochaine édition du guide promotionnel de Saint-Donat 2014-2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-105 14.2 Soutien financier – Carte vélo 2014 [n/d N-122]**

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de participer à la production de la carte vélo, au coût de 750 \$, dans la prochaine édition avec un tirage de 10 000 copies.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-106 14.3 Mécaglisse- SupermotoXfest [n/d N-779]**

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de subvention au montant de 4 000 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-107 14.4 Municipalité de Saint-Donat festival d'été [n/d N-122]**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de participer financièrement à la présentation des spectacles et des cinémas en plein air, organisés par la Municipalité de Saint-Donat, au cours de l'été 2014. La participation de la municipalité sera sous forme de partenaire BRONZE, au coût de 150 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-108 14.5 Comité de subvention [n/d N-600]**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les versements aux associations et organismes selon la liste déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la promotion et le développement économique**

**15. Loisirs, Art et Culture**

**15.1 Rapport de la conseillère responsable (absente)**

**14-109 15.2 Loisirs – St-Jean Baptiste [n/d N-109]**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la réservation du groupe Nos Deux, au coût de 1500 \$ + taxes, ainsi que les structures gonflables, au coût de 975 \$ + taxes, tel que soumis par le comité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-110 15.3 Bibliothèque – Achats [n/d N-30]**

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale sur l'achat de comptoir de réception pour la bibliothèque, au coût de 3069.70 \$ taxes incluses + frais de livraison.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-111 15.4 Loisirs – Carnaval [n/d N-109]**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le versement de 1 800 \$, au club Quad Ouareau, pour leur participation au Carnaval.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture**

**Varia**

**Période de questions générales**

**14-112 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour  
les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :**

**#**

---

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

---

**14 personnes  
Fin de la session 21h15**

---

**Mairesse**

---

**Directrice générale**